

# Charte de l'accompagnement

Un « bon accompagnement », est un accompagnement qui implique les deux parties, à savoir le porteur de projet et les accompagnateurs, par des engagements réciproques. Cette charte a pour objectif de préciser aux porteurs de projets, les principes que nous nous fixons en tant qu'accompagnateurs. Un contrat d'accompagnement pourra compléter cette démarche en précisant les modalités de l'accompagnement.

## - **Maintenir la confidentialité**

Nous devons être clairs vis à vis des personnes accompagnées sur l'usage que nous faisons de l'information échangée avec elle : elle doit rester confidentielle. On peut néanmoins être amené à échanger avec d'autres accompagnateurs ou personnes ressources dans le cadre de l'accompagnement. Dans ce cas, nous en informons au préalable la personne accompagnée. Par exemple, au sein d'une équipe de salariés on peut être amenés à solliciter des conseils de collègues ou au sein d'une association, à mobiliser des bénévoles dans le cadre du suivi.

Dans une démarche de qualité, nous échangeons entre accompagnateurs sur nos pratiques. Nous sommes alors amenés à traiter certains exemples collectivement. Nous restons alors sur des projets non nominatifs.

Nous n'échangeons pas d'informations écrites nominatives sur les projets suivis sans en informer les intéressés. Dans le même ordre d'idée, nous validons avec le porteur de projet les notes que nous prenons sur l'avancée de son projet.

## - **Accompagner dans une réflexion, en dehors du jugement**

Nous sommes là pour travailler ensemble à identifier les obstacles et les solutions.

« Il n'est pas question d'émettre un quelconque jugement sur l'individu ou sur le projet. L'objectif est de faciliter la réflexion de la personne, pour lui permettre de mesurer par elle-même, sa capacité à emmener son projet à terme, de décider elle-même d'abandonner ou d'orienter son projet différemment. Elle doit toujours conserver la maîtrise de son propre devenir et du devenir de son idée. » *Développement de services de proximité. Une démarche d'accompagnement formation des porteurs de projets. Christine Vercoutre. C2RP. 2003. 62 p.*

## - **Etre vigilant sur une bonne distance**

Nous souhaitons, dans la mesure du possible, que l'accompagnement se déroule dans un cadre convivial. Si nous privilégions une position d'empathie vis à vis des porteurs de projets, nous restons vigilants à rester dans une relation d'adulte à adulte, en accompagnant les prises de décisions, et en ne nous appropriant pas les projets. Il s'agit d'aiguiller sans diriger.

## - **Appréhender le couple personne-projet et gérer les soi-disant échecs**

Nous nous efforçons de ne pas identifier la personne à son projet. Le projet ou une étape du projet peuvent échouer ; ce n'est pas pour autant un échec personnel. Si le projet rencontre des échecs, nous devons accompagner le porteur. C'est-à-dire permettre à la personne de comprendre les causes d'échec du projet et d'en tirer des éléments positifs pour repartir. Cela pourra se faire par un entretien.

## - **Travailler en réseau avec d'autres accompagnateurs**

L'échange avec d'autres accompagnateurs sur nos pratiques nous permet de renforcer la qualité de notre accompagnement et de prendre du recul lorsque cela est nécessaire. C'est pour nous une démarche de professionnalisation.

Par ailleurs, dans un souci de lisibilité, l'accompagnateur devra préciser au porteur de projet ses propres compétences et son champ d'intervention. Pour un accompagnement de qualité, l'accompagnateur devra sentir ses limites et mobiliser les compétences plus spécifiques d'autres accompagnateurs et relais locaux lorsque cela s'avère nécessaire. Le porteur de projet n'« appartient » pas à la structure référente qui l'accompagne.